



## FEDERATION APICOLE RHÔNE-ALPES

Chambre d'Agriculture  
4. place Gensoul  
69002 LYON

### Lettre à Monsieur Martial SADDIER

Le 6 avril 2009

**À l'attention de Monsieur Martial SADDIER**

**Député de Hte Savoie**

**Monsieur le Député,**

La **Fédération Apicole Rhône-Alpes** rassemble aujourd'hui 10 structures apicoles en Rhône-Alpes et représente plus de 7000 apiculteurs et environ 70000 ruches.

J'ai lu avec une grande passion votre rapport sur l'apiculture et suivi vos interventions lors de différentes assemblées apicoles auxquelles vous avez eu la détermination de participer. À plusieurs occasions, vous avez exprimé votre désir de considérer les apiculteurs pluriactifs et petits producteurs.

Lors de notre dernière assemblée générale du 30 mars 2009, les présidents des structures apicoles adhérentes à la FARA ont exprimé leur inquiétude devant le processus de création d'un Institut technique et de l'Interprofession qui est envisagé.

Dans les années 80, une interprofession récoltait des fonds pour son financement par une « vignette taxe » apposée sur chaque pot de miel vendu. Sans qu'ils n'aient jamais rien eu en retour, 80 % de ces taxes étaient réglées par les petits producteurs et les pluriactifs qui commercialisaient le miel au détail. La vente de miel en gros était exonérée.

Monsieur le Député, nous ne voulons pas que les petits producteurs et les pluriactifs fassent de nouveau les frais dans la mise en place d'un Institut technique et d'une interprofession sans aucune considération en retour.

Aujourd'hui, 55% du cheptel apicole français sont détenus par des petits producteurs et des pluriactifs.

C'est l'immense répartition de milliers de petits ruchers dans la campagne qui assurent la pollinisation et la biodiversité. À ce sujet, la valeur pollinisatrice de 10 ruchers de 10 ruches est sans commune mesure avec un rucher de 100 ruches.

Ce sont des milliers de petits producteurs sur les marchés qui vendent leurs miels, vantent ses bienfaits et informent de l'utilité des abeilles. Au dessus de 50 ruches ce sont des milliers d'adhérents à la MSA qui règlent une cotisation « Solidarité » sans aucun droit (retraite, couverture sociale, priorité dans l'éventuel achat du terrain de villégiature de leurs ruches).

Ce sont des contribuables qui à partir de 10 ruches incluent leur forfait agricole dans leurs revenus.

Ce sont des bénévoles qui œuvrent au sein de rucher-école pour initier des milliers de nouveaux apiculteurs qui parmi eux deviennent des professionnels.

Ce sont des intervenants bénévoles dans les établissements scolaires pour une découverte de la vie de l'abeille et du métier d'apiculteur.

Ce sont les organisateurs bénévoles de manifestations apicoles (foires aux miels, journées de formation et d'informations apicoles). Ils sont la base de la réussite de Congrès, de grandes réunions internationales apicoles et d'opérations médiatiques pour promouvoir l'apiculture.

Ce sont des abonnés aux revues apicoles qui assurent de part leur financement l'existence des structures apicoles nationales et indirectement l'emploi de milliers de personnes.

Déjà sur les 15000 apiculteurs français disparus en 10 ans : 12998 étaient des apiculteurs de moins de 10 ruches 2551 de 11 à 30 ruches 607 de 31 à 70 ruches (Audit de la filière miel effectuée par la GEM en 2005)

Depuis 2005 l'ensemble de la filière a subi de très importantes pertes de cheptel, mais les petits apiculteurs et les pluriactifs ne reçoivent rien des aides européennes pour la reconstitution de leur cheptel et rien dans le cadre de problèmes sanitaires.

Monsieur le Député, aujourd'hui, si la réglementation européenne reste en l'état pour l'obtention des aides à la reconstitution du cheptel, et dans un engagement d'ordre sanitaire, les apiculteurs pluriactifs et les petits producteurs vont se décourager et disparaître.

Je vous laisse évoluer la perte économique que cela peut représenter.

En conclusion, Monsieur SADDIER, je vous demande de bien vouloir intervenir lors des discussions pour la mise en place des nouvelles structures apicoles en faveur des petits apiculteurs et des pluriactifs, mais également pour la sauvegarde de la biodiversité.

D'autre part, les petits producteurs et les pluriactifs n'accepteront pas un mode de financement qui les obligera à payer sans rien en retour. Il en va de l'existence même de l'interprofession

Il serait judicieux que dans les représentativités des syndicats nationaux UNAF et SNA soient inclus des délégués parlant exclusivement pour la défense des petits producteurs et des pluriactifs, les professionnels étant largement représentés.

Je vous adresse, Monsieur le Député, mes remerciements pour votre aide et veuillez accepter mes respectueuses et sincères salutations.

**Le Président de la FARA**

**Alain ROUCHON**

Structures adhérentes à la FARA

L'Abeille Dauphinoise  
L'Abeille du Forez  
L'Apiculteur Savoyard  
Le Rucher des Allobroges  
Syndicat Apicole Dauphinois  
Syndicat Apicole de l'Ain  
Syndicat Apicole de Hte Savoie  
Syndicat d'Apiculture du Rhône  
L'Abeille Ardéchoise  
Association de l'Apiculteur Bugiste